

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE LAWRENCEVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue le lundi 13 février 2017 à 19h30 à la salle du conseil, située au 2100 rue Dandenault, à Lawrenceville.

Sont présents : M. Michel Carbonneau, maire,
Mme Johanne Dufresne, conseillère,
M. Éric Bossé, conseiller,
M. Claude Jeanson, conseiller,
Mme Aline Alain, conseillère,
M. Derek Grilli, conseiller,

Absents :

Les membres présents forment quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h35 sous la présidence de M. Michel Carbonneau, maire de Lawrenceville. Monsieur François Paquette siège à titre de directeur général.

1. ORDRE DU JOUR

2017-02-17

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par la conseillère Aline Alain,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation des procès-verbaux des séances du 9 et du 30 janvier 2017;
3. Questions de l'assemblée;
4. Approbation de la liste des comptes à payer;
5. Rapport des comités;
6. Résolution PAERL;
7. Appel d'offres Grattage des chemins;
8. Appel d'offres techniques Travaux égout et aqueduc;
9. Renouvellement ADMQ;
10. Semaine de la Persévérance scolaire;
11. Dépôt dossiers ventes pour taxes;
12. Bail PPD;
13. Questions de l'assemblée;
14. Affaires nouvelles;
 - 14.1. Trans-Appel;
 - 14.2. Achat sableuse;
 - 14.3. Entente Gaz Métro;
15. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 9 ET DU 30 JANVIER 2017

2017-02-18

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 9 janvier 2017;

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par la conseillère Johanne Dufresne,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 janvier 2017, et que le procès-verbal du 9 janvier 2017 soit adopté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2017-02-19

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 30 janvier 2017;

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par la conseillère Johanne Dufresne,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 30 janvier 2017, et que le procès-verbal du 30 janvier 2017 soit adopté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

3. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Des questions sont posées par l'assemblée concernant la décision du conseil d'accorder une aide financière à la CIEL pour la démolition de l'immeuble de l'ancien magasin général.

Une pétition est déposée par M. Réjean Ratté, demandant au conseil de revenir sur sa décision et de tenir une séance d'information sur la question de l'aide financière accordée à la CIEL.

Le conseil informe l'assemblée qu'une séance d'information a déjà été convoquée pour le 5 mars, et que la question pourra alors être abordée.

4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

2017-02-20

Il est proposé par la conseillère Aline Alain,
Appuyé par le conseiller Derek Grilli,

Que soit approuvée la liste des comptes à payer datée du 13 février 2017, telle que modifiée, pour un montant de 58 264.98\$ et d'autoriser le paiement desdits comptes (déboursés #201700016 à #201700041) dont les chèques sont contresignés par le maire et le directeur général.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

5. RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des différents comités font rapport sur les activités de leur comité.

- Le conseiller Derek Grilli explique qu'il a participé à une rencontre concernant la récupération du verre, et qu'il sera membre du comité formé pour discuter de la question.
- Le conseiller Éric Bossé invite les conseillers et l'assemblée à participer à la consultation publique qui devrait avoir lieu le 19 février, si le nombre d'inscription le permet.

6. RÉOLUTION PAERRL

2017-02-21

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 27 285\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

Attenu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que la municipalité de Lawrenceville informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

7. APPEL D'OFFRE GRATTAGE DES CHEMINS

2017-02-22

Attendu que la municipalité doit renouveler son contrat pour le grattage des chemins;

Il est proposé par la conseillère Aline Alain,
Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

Que la municipalité de Lawrenceville procède à un appel d'offres sur invitation pour renouveler son contrat de grattage des chemins pour les années 2017-2018-2019.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

8. APPEL D'OFFRES TECHNIQUES TRAVAUX ÉGOUTS ET AQUEDUC

2017-02-23

Attendu que la municipalité devra procéder à la réalisation de travaux sur les réseaux d'égouts et d'aqueduc des rues Dandenault et Beauregard;

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que la municipalité procède à un appel d'offres techniques sur invitation, pour la préparation des plans et devis des travaux d'égouts et d'aqueduc à réaliser.

Qu'un comité de sélection de trois membres soit composé pour l'évaluation des offres techniques qui seront reçues.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

9. RENOUELEMENT ADMQ

2017-02-24

Attendu que la municipalité souhaite renouveler l'adhésion annuelle du directeur général à l'Association des Directeurs Généraux du Québec pour l'année 2017;

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par la conseillère Johanne Dufresne,

Que la Municipalité procède au renouvellement de l'adhésion de M. François Paquette à l'ADMQ;

Que la municipalité assume le coût de la cotisation annuelle de 445.00\$ plus taxes.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

10. SEMAINE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

2017-02-25

Attendu que la municipalité reconnaît l'importance de la persévérance scolaire;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,
Appuyé par le conseiller Derek Grilli,

Que la Municipalité reconnaisse les journées du 13 au 17 février comme les journées de la persévérance scolaire.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

11. DÉPÔTS DES DOSSIERS DE VENTES POUR TAXES

2017-02-26

Attendu que M. Le directeur général et secrétaire trésorier a préparé un état mentionnant les noms et états de toutes personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales et tout autres selon l'article 1022 du Code municipal;

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,
Appuyé par la conseillère Aline Alain,

Que la Municipalité approuve le rapport du directeur général et secrétaire trésorier concernant les personnes endettées envers la municipalité;

Que le Conseil décide d'envoyer les comptes de taxes pour réclamation à la MRC, si ces comptes ne sont pas payés avant le 16 mars 2016, concernant les dossiers suivants :

Adresse de l'immeuble	Numéro(s) de lot(s)
Rue Principale	1822984
Rue Principale	1825958
Rue des Cèdres	1823313
Rue Beauregard	1822957
Rue Beauregard	1822953
Rue Beauregard	1822955
Rue Dandenault	1822886
Rue Dandenault	1822881
Rue Dandenault	1822896
Rue Dandenault	3912374
Rue Principale	3648289-3648290
11 ^e Rang	1823059
11 ^e Rang	3648296

Que le Conseil municipal de Lawrenceville mandate le maire, M. Michel Carbonneau, ou si nécessaire, le directeur général et secrétaire trésorier, M. François Paquette, comme représentant de la municipalité pour enchérir et/ou acquérir des immeubles au nom de la municipalité (art. 1038 du Code municipal) lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, qui se tiendra le jeudi 8 juin 2017 à 10h00, à la MRC du Val-Saint-François, au 810 Montée du Parc à Richmond.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

12. BAIL PPD

Ce point de l'ordre du jour est reporté à une prochaine séance.

13. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Des questions sur la qualité du déneigement sont posées.

Le conseil informe l'assemblée que les opérations de l'entrepreneur responsable du déneigement sont surveillées de près et que des avertissements lui ont été donnés.

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1 Trans-Appel

2017-02-27

Attendu que la municipalité désire se prévaloir des services d'un transport adapté et de raccompagnement;

Il est proposé par la conseillère Johanne Dufresne,
Appuyé par le conseiller Derek Grilli,

Que la municipalité de Lawrenceville accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté tel que stipulé initialement dans le protocole d'entente;

Que la municipalité accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel l'organisation du service de transport adapté;

Que la municipalité accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2017 et de payer la quote-part qui s'établit à 3,74 \$ par personne pour un montant total de 2 434.74\$;

Que la municipalité accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2016 : déplacement local 3.25\$, déplacement à Sherbrooke 7.50\$;

Que la municipalité de Lawrenceville accepte les prévisions budgétaires 2017 de l'organisme Trans-Appel.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

14.2 Achat d'une sableuse pour les trottoirs

2017-02-28

Attendu que la municipalité désire faire l'acquisition d'une sableuse pour ses opérations de déneigement des trottoirs,

Attendu que des prix ont été obtenus pour des appareils compatibles avec notre souffleuse,

Attendu que le meilleur prix obtenu est de 1 865.55\$ plus taxes et installation;

Il est proposé par la conseillère Aline Alain,
Appuyé par la conseillère Johanne Dufresne,

Que la municipalité procède à l'achat d'une sableuse, pour un montant maximum de 1 865.55\$ plus taxes et installation, en utilisant les sommes disponibles dans le Fonds carrières et sablières de la municipalité;

Qu'une soumission soit demandée Aux Équipements Cleary Inc;

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

14.3 Entente Gaz Métro

2017-02-29

Attendu que la municipalité souhaite adhérer à l'entente entre la Fédération québécoise des municipalités (« FQM ») et la Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro »);

Attendu que les municipalités sont, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

Attendu que la *Loi sur la Régie de l'énergie* (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ce réseau de distribution;

Attendu qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la municipalité ou, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

Attendu qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la municipalité;

Attendu que le 1^{er} décembre 2016, Gaz Métro et la FQM ont conclu une entente de principe à cet égard;

Attendu que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2 % des coûts des travaux effectués par Gaz Métro sur le territoire de la municipalité;

Attendu que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la municipalité doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,
Appuyé par le conseiller Éric Bossé,

Que les conditions prévues à l'entente de principe entre la FQM et Gaz Métro soient adoptées telles que soumises;

Que copies de cette résolution soient transmises à la FQM et à Gaz Métro.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2017-02-30

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Derek Grilli, à 20h20, que la présente séance soit levée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Michel Carbonneau, maire

François Paquette, directeur général